



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a

NBS 1963-A TEST CHART No. 28



13590-F



Distr. GENERALE

ID/B/316  
29 février 1984

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## Conseil du développement industriel

Dix-huitième session  
Vienne, 2-18 mai 1984

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

RESTRUCTURATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE  
MONDIALE ET REDEPLOIEMENT

Etudes et recherches de l'ONUDI sur le redéploiement  
et la restructuration de l'industrie

Rapport du Directeur exécutif

V.84-82372

Distr.: 15 mars 1984

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 4	3
<u>Chapitre</u>		
I. LES PERSPECTIVES DE REDEPLOIEMENT DANS L'OPTIQUE DE SOCIETES DES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHÉ	5 - 9	4
II. PERSPECTIVES EN MATIERE DE REDEPLOIEMENT ET DE RESTRUCTURATION DANS LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE PLANIFIEE	10 - 16	7
III. PERSPECTIVES EN MATIERE DE REDEPLOIEMENT ET DE RESTRUCTURATION DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	17 - 37	9
IV. CONCLUSIONS	38 - 42	16
V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	43	17

Résumé

On trouvera dans le présent document un aperçu des conclusions des études menées par l'ONUDI en 1983 sur le redéploiement et la restructuration industriels. On s'est efforcé de dégager les tendances enregistrées dans les pays développés à économie de marché et les pays européens du Conseil d'assistance économique mutuelle en ce qui concerne les possibilités de redéploiement vers les pays en développement ainsi que les obstacles qui s'y opposent. Les politiques et programmes actuels de restructuration industrielle dans les différentes régions en développement y sont exposés sur la base des informations puisées dans un certain nombre d'études par pays. On y trouve diverses observations sur la nécessité de favoriser la restructuration mondiale par des mesures appropriées.

### Introduction

1. Conformément à la résolution 31/163 de l'Assemblée générale et aux résolutions et recommandations ultérieures en la matière, en particulier celles consignées dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays (ID/CONF.4/22 et Corr.1, chapitre VI), la Division des études industrielles a, par l'entremise de son service des études par région et par pays, poursuivi son programme d'études et de recherches analytiques sur le redéploiement et la restructuration industriels. Le présent rapport, établi en application de la conclusion 1983/3 du Conseil du développement industriel et de la résolution 31/163 de l'Assemblée générale, décrit les éléments essentiels du programme d'études et de recherches pour 1983 et met l'accent sur les principales conclusions auxquelles ont abouti les diverses études en question. Il convient de noter que des travaux de recherche sur différents aspects de la restructuration et du développement industriels sont également menés dans le cadre d'autres programmes de l'ONUDI. Ainsi, le Service des études mondiales et conceptuelles réalise des études sur les problèmes globaux que pose la restructuration industrielle, tandis que le Service des études sectorielles analyse les possibilités de redéploiement et les tendances de la restructuration dans certains sous-secteurs de l'industrie. De plus, des travaux dans ce domaine se poursuivent dans le cadre du Système de consultations, du Programme de technologie et du Programme de coopération en matière d'investissement. La présente note se limite aux travaux effectués par le Service des études par région et par pays, les autres sections susmentionnées de l'ONUDI étant évoquées dans le rapport annuel du Directeur exécutif.

2. Comme cela est indiqué aux paragraphes 6 et 7 du document ID/B/294, présenté au Conseil à sa dix-septième session, l'approche retenue pour le programme d'études et de recherches est double. Premièrement, et c'est là l'aspect le plus important, les études portent sur les priorités, les perspectives et les contraintes en matière de redéploiement et de restructuration dans les pays en développement et sont menées conjointement avec tel ou tel pays en développement, ou des groupes de ces pays. Deuxièmement, on suit en permanence les mutations industrielles qui interviennent dans les pays industrialisés et on analyse les conséquences qu'ont ces mutations pour les pays en développement.

3. Dans l'application de son programme, le Service des études par région et par pays collabore étroitement avec diverses autres unités du secrétariat. Des mesures ont été prises pour coordonner les enquêtes de l'ONUDI dans les pays en développement et les activités similaires d'autres organisations, notamment en échangeant en permanence des études et des données sur les mutations structurelles dans les pays en développement et les pays développés, avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations internationales et des instituts nationaux de recherche. Par ailleurs, certaines études par pays sont associées aux activités de recherche et à la collecte des données sur les mêmes sujets menées par la Banque mondiale.

4. Le programme d'études et de recherches est imputé sur le budget ordinaire mais on a de plus en plus recours aux fonds extrabudgétaires pour financer les études diagnostiques demandées en nombre croissant par divers pays en développement. A ce propos, il convient de souligner que le programme sur le redéploiement et la restructuration industriels s'est peu à peu orienté vers des travaux de recherche appliquée dont le but est de fournir aux pays en développement des analyses et des recommandations de caractère plus pratique. Cette tendance devrait se confirmer, faisant du programme un lien entre la recherche économique à caractère plus fondamental et les activités opérationnelles de l'ONUDI.

I. LES PERSPECTIVES DE REDEPLOIEMENT DANS L'OPTIQUE DES  
SOCIETES DES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHE

5. Les charges salariales réduites, l'existence de ressources naturelles et l'expansion des marchés qui caractérisent de nombreux pays ou régions en développement semblent toujours inciter fortement les entreprises des pays développés à économie de marché à transférer leurs capacités de production vers les pays en développement, à entretenir ou à développer des réseaux internationaux de production et/ou à offrir divers transferts de ressources, contrats de sous-traitance et autres formes de coopération interentreprises aux pays en développement. Cependant, les données disponibles et les analyses effectuées dans les pays développés à économie de marché indiquent que les obstacles auxquels doivent faire face les sociétés dans ce type d'activités se sont multipliés ces dernières années et que des stratégies visant à surmonter ces obstacles font aujourd'hui leur apparition. Les éléments ci-après méritent d'être examinés plus attentivement :

- a) L'aménagement de structure dans les pays développés à économie de marché, préalable indispensable au redéploiement, a été ralenti par des contraintes dues tant à la récession économique actuelle qu'aux pesanteurs inhérentes à la structure économique de ces pays. En période de croissance économique faible de chômage élevé, de pénurie de devises et de restrictions budgétaires, la capacité de nombreux pays développés à économie de marché à procéder en temps utile à des ajustements rapides et complets de leur outil de production est de toute évidence réduite. La récession a également fait apparaître des pesanteurs structurelles comme la résistance des facteurs de production à la mobilité, ainsi que l'institutionnalisation de l'économie. Certains courants politiques sont de plus en plus sceptiques quant aux gains potentiels qu'amènerait une meilleure adaptation aux forces économiques internationales. Il semble qu'en dépit de la reprise économique partielle attendue dans les pays développés à économie de marché, le chômage restera à un niveau élevé pendant une longue période, surtout en raison de la tendance apparemment irréversible à l'adoption de technologies permettant d'économiser la main-d'oeuvre.
- b) La stagnation économique internationale et les aléas de plus en plus nombreux de la situation mondiale pèsent sur les perspectives d'investissement à long terme. Les incertitudes quant au système financier international et à la structure internationale des prix, aux marchés, aux taux de change, etc., n'incitent pas à la réimplantation à long terme des capacités de production dans les pays en développement, perspective à laquelle on préfère des solutions à court terme.
- c) Les investissements consentis pour maintenir la compétitivité tendent à limiter l'ampleur du redéploiement. La plupart des investissements effectués dans l'industrie ont pour objet d'accroître la productivité et de rationaliser la production et les structures des entreprises de manière à accroître la compétitivité sur les marchés nationaux et étrangers, alors que les investissements visant à accroître les capacités de production ou à redéployer les unités de production se raréfient. Aussi, tant la restructuration de l'industrie nationale par le biais

d'investissements dans de nouveaux produits que le redéploiement vers les pays en développement des capacités de production dans les branches qui sont moins compétitives tendent-ils à être très strictement limités.

- d) L'idée que les sociétés des pays développés se font des risques économiques, financiers et politiques connus dans les pays en développement et l'évolution des options industrielles et politiques de ces pays font qu'elles hésitent à redéployer leur production vers les pays en développement, même vers ceux qui auparavant offraient un intérêt particulier pour le redéploiement international. Selon les "baromètres" économiques, il serait plus avantageux de vendre aux pays en développement que d'y investir.
- e) En raison de l'évolution technologique rapide, dont les effets sont d'ailleurs difficiles à prévoir, les entreprises basées dans les pays développés seront vraisemblablement moins enclines à créer des unités de production dans les pays en développement, surtout en ce qui concerne les industries de main-d'oeuvre.
- f) Les politiques et mesures commerciales et industrielles adoptées par les pouvoirs publics des pays développés à économie de marché et les fluctuations imprévisibles de ces politiques sont un facteur d'incertitude supplémentaire pour les entreprises et, à long terme, elles réduisent les possibilités de réimportation de la production des unités redéployées.

6. Il ressort de l'examen des données propres aux pays développés à économie de marché et des perspectives d'aménagement de structure et de redéploiement que le marché de ces pays pourrait absorber quantité de produits manufacturés importés des pays en développement et permettre d'y redéployer de manière progressive et durable des installations industrielles. Les importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement n'ont guère perturbé l'économie des pays développés; au contraire, ces importations mettent sur le marché des produits d'un coût plus bas et favorisent la réaffectation des ressources nationales à des utilisations plus productives. En outre, grâce aux devises que leur procure l'exportation de produits manufacturés, les pays en développement peuvent importer davantage des pays industrialisés. Le redéploiement peut, par conséquent, favoriser la création d'emplois et faire progresser le niveau de vie, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

7. Cependant, dans les décennies à venir, diverses contraintes risquent de freiner l'effort des sociétés des pays développés qui souhaitent procéder à ce redéploiement. Tant que joueront les pesanteurs structurelles et que le chômage restera élevé dans les pays développés à économie de marché, on continuera vraisemblablement d'appliquer des politiques protectionnistes et l'on constatera une résistance à l'aménagement de structure.

8. Les pouvoirs publics des pays développés à économie de marché voient dans les obstacles à la restructuration l'un des grands défis des années 80. La plupart des pays développés à économie de marché et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) elle-même procèdent aujourd'hui à l'analyse des principaux besoins en matière d'aménagements de structure et à l'étude du dispositif politique nécessaire pour favoriser ces aménagements.



Cependant, ces analyses semblent être essentiellement du type ex-post et non pas ex-ante. En outre, elles portent essentiellement sur les économies nationales et, dans une certaine mesure, sur les processus d'aménagement au sein de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'OCDE. La question clé du processus de restructuration internationale, à savoir l'industrialisation des pays en développement, semble, au mieux, n'y être qu'un sous-produit des aménagements intervenant dans les pays développés. Aussi a-t-on suggéré (voir ID/CONF.5/3) que le concept d'aménagement positif de l'OCDE soit remplacé par celui d'"aménagement positif à l'échelon international" qui tienne dûment compte des répercussions des politiques d'aménagement sur l'industrialisation du tiers monde. Enfin, les politiques d'aménagement des pays développés ne sont pas appliquées de manière systématique et leurs visées ne sont pas toujours cohérentes; en fait, on leur assigne généralement des objectifs précis et ponctuels, ce qui entraîne l'émergence d'un maquis de politiques et de mesures. Il devient extrêmement difficile de déterminer les effets de politiques d'aménagement qui ne sont ni clairs ni prévisibles.

9. Dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Groupe de travail sur l'ajustement structurel et les politiques commerciales s'est efforcé de définir les mutations structurelles des entreprises et de mettre en place un système d'échange d'informations sur les aménagements de structure. Il s'agit d'un effort important vers une plus grande transparence, dont les limites sont néanmoins évidentes. Premièrement, ainsi que le secrétariat du GATT l'indique dans une note sur les changements dans les structures de la production, de l'emploi et du commerce depuis 1963 (Spec.(82) 5/Rev.1, par.9), les mutations structurelles étudiées ne fournissent pas toujours les éléments permettant d'évaluer le processus d'aménagement dans un pays donné. Deuxièmement, l'énumération et la description sommaire des mesures d'aménagement prises par les pouvoirs publics de divers pays et groupements de pays ne donnent qu'un aperçu très limité des principes et mécanismes essentiels mis en oeuvre pour opérer ces aménagements. On voit mal l'application qui est faite de ces mécanismes et l'incidence qu'ils ont sur les décisions des pouvoirs publics d'aménager et de redéployer. Pour remédier à cette situation, il faudrait savoir quel type d'aménagement est jugé souhaitable par les principaux décideurs gouvernementaux et industriels et quelles mesures ils se proposent de prendre pour opérer cet aménagement. Sachant cela, on pourrait se faire une idée des répercussions possibles de l'aménagement en question, notamment en ce qui concerne leurs principaux partenaires commerciaux du tiers monde. Il semble qu'il y ait quatre scénarios possibles en matière de politiques d'aménagement dans les pays développés à économie de marché :

- a) politique industrielle passive et protectionnisme ad hoc;
- b) freinage volontaire des mutations structurelles;
- c) aménagement accéléré en vue d'une plus grande compétitivité de l'industrie nationale sur les marchés internationaux, et
- d) aménagement accéléré s'inscrivant dans un processus international de restructuration.

A l'heure actuelle, les politiques en vigueur ressortent essentiellement des trois premières catégories, mais les pays développés à économie de marché devraient avoir pour objectif fondamental d'adopter des politiques d'aménagement se rattachant à la dernière.

II. PERSPECTIVES EN MATIERE DE REDEPLOIEMENT ET DE RESTRUCTURATION  
DANS LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE PLANIFIEE

10. Les études effectuées sur les changements structurels intervenus dans les pays européens membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), permettent de dégager certaines tendances et conceptions s'affirmant dans ce groupe de pays. Le développement industriel rapide et "extensif", qui s'est poursuivi jusqu'à la fin des années 70, a fait naître dans divers pays européens du CAEM des pressions considérables en faveur d'un aménagement de structure; ces dernières années, les contraintes pesant sur les structures de production sont devenues de plus en plus apparentes. Ces pays s'acheminent vers un type de développement industriel plus "intensif" pour pouvoir faire face aux pénuries croissantes, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, les matières premières et la main-d'oeuvre. En d'autres termes, la production industrielle serait restructurée de manière à assurer une utilisation plus intensive du capital d'équipement et des ressources humaines et à consommer moins de matières premières et d'énergie. Cet objectif serait atteint grâce à la modernisation des technologies et à la rationalisation des structures, de façon à accroître la productivité et l'efficacité.

11. En raison de leur participation accrue à la division internationale du travail, la plupart des pays européens du CAEM ont beaucoup pâti de l'évolution des conditions économiques dans le reste du monde, par exemple du ralentissement général de la croissance économique, de la concurrence plus vive sur des marchés étrangers plus étroits et protégés, et de l'augmentation des paiements au titre du service de la dette extérieure. Ces facteurs ont évidemment contribué au ralentissement de leur croissance. C'est pourquoi de nombreux objectifs généraux de leurs plans économiques et, dans certains cas, des parties essentielles de ces plans n'ont pu être pleinement réalisés. Les plans pour la période 1981-1985 portent la marque de cette évolution.

12. En cette période d'austérité prolongée, les pays européens du CAEM s'efforcent en premier lieu d'améliorer leur balance des paiements et, pour certains d'entre eux, d'alléger le fardeau de leur dette en modérant leurs importations et en stimulant leurs exportations. Ils s'emploient également à coopérer davantage entre eux pour satisfaire la demande de la région dans les domaines suivants : énergie, combustibles et matières premières, produits alimentaires, machines et équipement, biens de consommation divers et matériel de transport. Pour atteindre cet objectif, ils se proposent de coordonner encore davantage leurs politiques et leurs plans.

13. Pour ce qui est de l'objectif de favoriser la restructuration de l'industrie mondiale de manière à accroître la production industrielle des pays en développement, cette évolution offre bien des possibilités aux pays européens du CAEM, mais elle est aussi pour eux une source de difficultés. La rationalisation de la production industrielle dans les pays européens du CAEM pourrait entraîner une expansion du commerce des articles manufacturés avec les pays en développement. Etant donné la tendance générale que l'on observe dans les pays du CAEM à une production à plus forte intensité de capital, ces pays pourraient offrir de nouveaux débouchés aux articles manufacturés à fort coefficient de main-d'oeuvre exportés par les pays en développement.

14. Cependant, plusieurs facteurs sont susceptibles d'entraver les échanges entre les pays du CAEM et les pays en développement et la restructuration correspondante de la production industrielle. En premier lieu, les pays du CAEM limitent actuellement leurs importations payables en devises convertibles pour pouvoir améliorer leur balance des paiements. En second lieu, les mesures qu'ils prennent pour résoudre leurs problèmes structurels qui se posent au sein du CAEM et pour intensifier la coopération entre les Etats membres du Conseil peuvent laisser supposer que, en tant que partenaires commerciaux, les pays en développement n'appartenant pas au CAEM devront se contenter à l'avenir d'un rôle plus modeste. En troisième lieu (et ceci est la conséquence de ce qui précède), le fait que l'extension des échanges entre les pays européens du CAEM et les pays en développement se fasse surtout au moyen d'accords bilatéraux de règlement en produits, qui, étant assez difficiles à appliquer, peuvent limiter le développement du commerce alors que tous les pays intéressés traversent une période d'aménagements laborieux. Enfin, un grand nombre de pays en développement s'efforcent également de privilégier une utilisation intensive du capital d'équipement et des ressources humaines susceptible de les doter à terme d'une structure de production analogue - plutôt que complémentaire - à celle des pays européens du CAEM.

15. Si les pays européens du CAEM tentaient systématiquement d'accroître leurs importations en provenance des pays en développement, la structure du commerce qui s'instaurerait entre ces deux groupes de pays pourrait entraîner, pour une large gamme d'articles manufacturés, un accroissement des exportations des seconds vers les premiers. Le redéploiement pourrait ainsi porter sur les domaines suivants : a) transformation des ressources naturelles telles que métaux non ferreux ou hydrocarbures; b) fabrication de produits manufacturés à partir des ressources nationales, tels que : ouvrages en bois, articles en cuir, textiles et produits alimentaires; c) fabrication de divers articles manufacturés nécessitant une main-d'oeuvre importante tels que vêtements, tapis, articles de voyage, chaussures, jouets, articles de sport, appareils électroniques simples et ouvrages en métal.

16. Pour encourager ce redéploiement, les pays européens du CAEM devraient, dans leurs plans à long et moyen terme, prendre en compte la possibilité d'élargir la coopération avec les pays en développement en important non seulement des matières premières et des combustibles mais aussi des quantités croissantes d'articles manufacturés. Il semblerait que le redéploiement des premiers nommés vers les pays en développement offre des perspectives particulièrement intéressantes dans les industries de l'extraction et du traitement des minerais et du pétrole. Ce redéploiement permettrait de libérer des ressources qui sont rares dans les pays du CAEM (en particulier la main-d'oeuvre et l'énergie) et d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour développer leur industrie à partir de leurs ressources nationales.

### III. PERSPECTIVES EN MATIERE DE REDEPLOIEMENT ET DE RESTRUCTURATION DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

17. La crise qui se prolonge dans le monde entier a sensiblement ralenti le rythme de la croissance industrielle des pays en développement; elle a montré la vulnérabilité et la fragilité de leurs structures industrielles ainsi que la nécessité d'une réévaluation des orientations du développement et du redéploiement industriels. La nécessité d'un aménagement de structure dans ces pays s'est fait de plus en plus sentir au fil des ans en raison de l'évolution rapide des conditions de la restructuration et du redéploiement industriels à l'échelle mondiale, de l'ajustement insuffisant des politiques des pays en développement et du faible dynamisme interne des industries en place. La plupart des pays en question se voient maintenant obligés de remanier profondément leurs structures alors que la période actuelle est marquée par une faible croissance et de graves pénuries de devises, que les possibilités en matière de redéploiement et de transfert de capitaux à partir des pays développés sont limitées et que l'incertitude règne pour ce qui est de l'accès aux marchés et des politiques des pays développés. Aussi les pays en développement doivent-ils entreprendre un processus de reformulation de leurs stratégies futures et de leurs méthodes en matière d'aménagement et de redéploiement, en fonction de l'idée qu'ils se font de leurs perspectives et de leurs contraintes. Ces stratégies et politiques varient d'un pays à l'autre, notamment suivant le stade de développement industriel auquel ils sont parvenus, la taille de leur marché intérieur, leur patrimoine naturel, le degré de dépendance de leur économie des marchés étrangers et les caractéristiques de la région à laquelle ils appartiennent.

18. Les études consacrées à la restructuration et au redéploiement industriels dans certains pays en développement d'Asie montrent que la crise mondiale a beaucoup perturbé leur croissance économique et leur industrialisation. Les pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Est, en voie d'industrialisation rapide, ont dû mettre au point des méthodes nouvelles d'utilisation des matières premières et améliorer leurs procédés et leurs produits, afin de compenser la contraction de la demande de leurs articles manufacturés sur les marchés étrangers. Dans la plupart des pays du sous-continent indien, le renchérissement des biens intermédiaires d'importation et du crédit commercial, auquel est venue s'ajouter une diminution du volume des subventions et des prêts consentis à des conditions de faveur, ont entraîné la réorientation des plans nationaux vers un développement à caractère endogène plus marqué, afin que la croissance industrielle serve au mieux le développement socio-économique général.

19. Les politiques des pouvoirs publics en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande montrent bien le souci d'infléchir le processus d'industrialisation de manière à réduire la dépendance de l'industrie à l'égard des importations, de plus en plus coûteuses, et de favoriser le développement du marché intérieur et du commerce avec d'autres pays en développement, notamment ceux appartenant à l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

20. En Thaïlande, un comité gouvernemental pour la restructuration étudie d'une manière systématique les principales modifications à apporter à la structure industrielle du pays pour lui permettre de faire face aux nouveaux problèmes. On estime que la rationalisation progressive des industries en place et une meilleure exploitation des possibilités existant dans le pays en matière de relations interindustrielles, jointes à la recherche de débouchés

extérieurs déterminés peuvent faciliter considérablement une croissance industrielle soutenue et la mise en place d'une structure de production mieux intégrée. Le dispositif de protection et d'incitation sera vraisemblablement révisé et l'on aidera les industries à mettre en oeuvre des productions plus compétitives. En outre, des industries de base exploitant les ressources naturelles seront probablement créées hors des zones urbaines congestionnées (voir UNIDO/IS.395; UNIDO/IS.403).

21. En Indonésie, la baisse des recettes de l'industrie pétrolière et les insuffisances structurelles relevées dans les industries existantes ont entraîné, en 1983, un profond remaniement du calendrier des gros investissements industriels à forte intensité de capitaux et d'importations. La nouvelle politique du Gouvernement indonésien est axée, notamment, sur une sélection plus systématique des industries à croissance lente, liée à une amélioration des capacités actuelles et à la mise en place de systèmes agro-industriels. Jusqu'à présent, le développement industriel de l'Indonésie avait principalement pour objet la production de biens de consommation et de biens intermédiaires destinés au marché intérieur. On est de plus en plus convaincu de la possibilité de créer à long terme un noyau d'industries de biens d'équipement. C'est dans ce contexte qu'est réalisée actuellement une étude sur l'industrie indonésienne, contenant des propositions relatives à un programme intégré de développement de certains biens d'équipement destinés à diverses agro-industries.

22. Pour surmonter les barrières protectionnistes dressées par les pays industrialisés et pour compenser l'augmentation du coût des facteurs de production importés, les pays de l'ANASE s'intéressent de plus en plus aux moyens de coopérer efficacement entre eux dans le domaine de l'industrie et de mener des négociations collectives. A cet effet, ils mettent actuellement en route un programme, novateur et souple, de coentreprises industrielles, qui permettra aux entrepreneurs du secteur privé de proposer des projets communs dans diverses branches industrielles, par l'entremise des "clubs industriels régionaux" des chambres de commerce et d'industrie des pays membres de l'Association. Pour évaluer et appuyer ces initiatives, le secrétariat de l'ONUDI exécute actuellement un programme d'études sur la coopération industrielle sous-régionale dans les pays de l'ANASE (et du Pacte andin).

23. Des faits nouveaux intervenus dans certains sous-secteurs permettent de se faire une idée du processus de restructuration en Asie. Ainsi, le redéploiement de l'industrie du textile et du vêtement des pays développés semble entravé par la difficulté à trouver des débouchés assurés dans les pays industrialisés. Dans les pôles de croissance actuels du continent asiatique, on enregistrera probablement des progrès de l'automation et une exploitation plus intensive du capital accompagnés d'une réorientation de la production et d'un redéploiement vers d'autres pays asiatiques disposant d'un important marché intérieur. L'industrie secondaire de transformation du bois (la fabrication de meubles par exemple) pourrait offrir des possibilités de redéploiement du Japon vers quelques pays en développement exportateurs de bois de la région comme la Birmanie, l'Indonésie, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines. La concrétisation de ces possibilités exigera des consultations, des négociations et une coopération entre les gouvernements intéressés (voir UNIDO/IS.395; UNIDO/IS.403). En Malaisie, en République de Corée et à Singapour, on développera encore davantage l'industrie de l'électronique et des sociétés de pays développés pourront perfectionner la production en assurant le montage de semi-conducteurs et la fabrication de tranches de silicium en vue de la vente sur les marchés des pays de l'OCDE. D'autres

pays asiatiques en développement (Bangladesh, Philippines et Sri Lanka, par exemple) s'efforceront sans doute d'amener des pays développés et des producteurs implantés dans la région de redéployer des installations dans le domaine de l'électronique "grand public". Les nouveaux efforts de promotion fait par l'Inde dans ce sous-secteur ont pour objet d'augmenter la capacité dans ce domaine par la révision des politiques suivies en matière de licences de fiscalité et d'investissements publics et par l'adoption de mesures d'encouragement des innovations. La production du secteur public, qui vient étayer celle du secteur privé, doit porter sur des fabrications stratégiques comme le silicium, les tubes à micro-ondes et les circuits intégrés de grande puissance.

24. Il est à prévoir que, dans les grands pays en développement et dans les petits pays parmi les moins avancés, les industries de biens d'équipement prendront plus d'importance dans l'avenir. On cherchera à redéployer sélectivement les industries fabriquant ces biens dans les pays développés. Ainsi, comme on l'a signalé plus haut, le Gouvernement indonésien étudie actuellement d'une manière systématique la possibilité de créer des industries susceptibles de fournir de l'équipement aux agro-industries.

25. Une étude sur le développement industriel au Népal a mis en lumière les contraintes croissantes qui, caractéristiquement, pèsent sur l'industrialisation des pays les moins avancés. Les aménagements de structure jouent un rôle secondaire dans ces pays, et - vu la modestie de leurs ressources internes - le redéploiement d'industries à partir de pays développés et d'autres pays en développement y exige une approche très sélective. L'exiguïté du marché intérieur de ces pays et leur éloignement des marchés "off-shore" plaident en faveur d'une stratégie de développement industriel endogène faisant appel aux ressources locales disponibles, quoique en quantités limitées, visant à satisfaire une demande intérieure croissante avec des produits fabriqués sur place et cherchant, dans la mesure du possible, à occuper des créneaux choisis avec soin sur les marchés étrangers.

26. D'une manière générale, les scénarios de l'industrialisation des pays en développement d'Asie peuvent être résumés comme suit. Les grands pays renvoient à plus tard les investissements massifs dans de nouvelles capacités industrielles pour concentrer leurs efforts sur ceux destinés à l'aménagement des structures existantes, aux fins d'accroître l'efficacité, d'assurer une intégration plus poussée au niveau national, de couvrir la demande intérieure et d'accroître les réserves de devises. Les petits pays et territoires à structure industrielle relativement moderne favorisent les procédés et les produits plus perfectionnés ainsi que le redéploiement de certains types de production plus traditionnels vers d'autres pays en développement du continent asiatique. Les pays les moins avancés, au marché intérieur limité, sont de plus en plus dépendants de l'aide qu'ils reçoivent et des accords commerciaux qu'ils concluent à des conditions de faveur, et se heurtent à des difficultés croissantes lorsqu'ils cherchent à établir une base industrielle face à une concurrence acharnée.

27. Les études sur les perspectives de développement industriel dans les pays de l'Asie occidentale montrent que la restructuration de leur économie a progressé et ceci dans une large mesure grâce à leurs ressources pétrolières. Toutefois, on a pu observer récemment dans les pays de l'OCDE les signes d'une montée du protectionnisme à l'égard des produits pétrochimiques des pays producteurs de pétrole. L'évolution des marchés pétroliers a aussi quelque peu affaibli le pouvoir de négociation des producteurs qui souhaitent lier les

approvisionnement en hydrocarbures à l'exportation de dérivés du pétrole. D'autre part, la rapidité des progrès techniques dans ce secteur et sa spécialisation croissante nuisent également à la compétitivité des industries pétrochimiques du tiers monde sur le marché international. Certains pays du Moyen-Orient, qui cherchent à mettre en place une deuxième génération d'installations pétrochimiques, ont dû modifier de fond en comble des plans naguère fort ambitieux et réaménager les capacités de production. L'Arabie saoudite a continué à développer son industrie pétrochimique de base travaillant pour l'exportation et compte atteindre, d'ici à 1987, le chiffre record de 3,5 milliards de dollars (aux prix courants) pour ces exportations. L'industrie pétrochimique saoudienne doit se diversifier encore en aval grâce à la mise en oeuvre d'un certain nombre de grands projets dans cette branche d'activités; en outre, on procède actuellement à la création d'autres industries lourdes, comme l'industrie sidérurgique et celle des engrais. Un exemple frappant de redéploiement est l'implantation du plus gros projet pétrochimique japonais, une usine d'éthylène, en Arabie saoudite. Alors que les producteurs de pétrole du tiers monde commencent à fabriquer des produits de base, les producteurs traditionnels se tournent vers les produits spécialisés, provoquant ainsi une restructuration en profondeur de cette industrie. Une des questions essentielles qui se poserait dans les années 80 est donc celle du rythme et des modalités du processus d'aménagement structurel de l'industrie pétrochimique sur les principaux marchés des pays développés. S'efforçant de coordonner les politiques de développement industriel et de redéploiement, les pays du Golfe étudient actuellement, dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe, les possibilités d'entreprendre des opérations et d'appliquer des stratégies communes en regroupant leurs ressources (UNIDO/IS.423).

28. D'après des études portant sur les pays en développement d'Afrique, les industries en place, et principalement les industries légères productrices de biens de consommation, rencontrent en général les obstacles suivants : elles sont lourdement tributaires de coûteux facteurs de production importés alors que les devises font cruellement défaut; la gestion des entreprises est mauvaise; la main-d'oeuvre qualifiée insuffisante, les approvisionnements en matières premières et pièces de rechange, tout comme en eau et électricité, sont irréguliers; les systèmes de distribution sont inefficaces et, en raison de l'importante disparité de revenus, les marchés intérieurs sont restreints. En conséquence, de nombreuses unités de production fonctionnent bien en deçà de leur capacité et à perte. Enfin, la valeur ajoutée globale de l'industrie a diminué.

29. Confrontés à ces difficultés, les pays africains réorientent maintenant leur politique industrielle dans le sens d'un aménagement structurel des unités existantes, bien que la pénurie de ressources ne laisse que peu de chances de rationaliser effectivement la production. Ainsi, le Soudan a adopté, dans le cadre de son plan de développement de six ans (1976/77-1982/83), un programme d'investissement axé sur la rénovation et la modernisation des industries destinées à remplacer les importations, notamment l'industrie sucrière. D'autres pays, comme la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Haute-Volta, Madagascar, le Mali, le Niger et la République du Cameroun attachent également une importance croissante à l'amélioration des industries existantes, tout spécialement de leurs agro-industries, leurs industries textiles et celles des matériaux de construction et des produits chimiques.

30. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie met également en oeuvre un programme d'aménagement structurel. Ce programme consiste notamment à réviser et reformuler les politiques, par exemple en matière de budget, de crédit, de prix et de déficits dans le secteur para-étatique et prévoit une réduction des investissements dans de nouvelles capacités au profit de l'entretien et de l'utilisation complète des capacités existantes. L'aménagement structurel vise à influencer les activités économiques futures par la modification des systèmes d'incitation, ainsi que par la rationalisation et l'amélioration de la planification et des mécanismes de contrôle.

31. Dans de nombreux pays, ces efforts devraient être complétés par une restructuration des investissements publics. Ainsi, une étude entreprise en Somalie par l'ONU (UNIDO/IS.426) montre que les industries du secteur public encouragées jusqu'ici étaient orientées vers des activités à forte intensité de capital. Dans les branches où le secteur privé joue un rôle plus important, l'intensité du capital et le niveau des salaires étaient inférieurs à la moyenne. Si l'on veut que le développement industriel et socio-économique s'accélère au cours des années 80, il faudra encourager l'emploi et l'exploitation des ressources naturelles. A cet effet, il faudra orienter de plus en plus les investissements publics et le redéploiement vers des branches de main-d'oeuvre et s'intéresser davantage aux petites unités du secteur privé non structuré. Pour réaliser des recettes ou des économies de devises et accélérer le développement socio-économique général et auto-entretenu, on devrait également tirer un meilleur parti des ressources nationales renouvelables et non renouvelables. C'est ce que prévoit en partie le programme quinquennal de développement de la Somalie, puisqu'il affecte 50 % environ des investissements publics à un complexe agro-industriel utilisant une ressource nationale (le sucre).

32. Au Zimbabwe, on s'efforce d'améliorer la structure industrielle existante, mise en place dans des conditions très différentes. Au Malawi, où l'on a appliqué une politique d'industrialisation orientée vers l'exportation et faisant appel aux ressources nationales et où la croissance industrielle a progressé rapidement, des signes de stagnation sont apparus ces dernières années (voir UNIDO/IS.389). Etant donné la pénurie de certaines ressources essentielles, le niveau généralement modeste du pouvoir d'achat et le handicap que représente l'absence de littoral, il sera sans doute nécessaire de modifier la stratégie suivie jusqu'ici de manière à encourager la création d'une gamme plus étendue d'industries secondaires. A cet effet, il faudra relever progressivement les qualifications de la main-d'oeuvre et trier plus activement et plus systématiquement les projets d'investissement et les possibilités de redéploiement.

33. La majeure partie des pays africains faisant l'objet du programme d'études et de recherches de l'ONU avisent actuellement aux moyens de réorienter leur développement industriel et d'en rétablir le rythme ainsi que de susciter et de gérer un redéploiement satisfaisant. Des études spéciales ont été réalisées ou entreprises pour soutenir ces efforts. Les conclusions d'une série d'études sur les possibilités de transformer les ressources naturelles destinées à l'industrie confirment le bien-fondé de la stratégie d'industrialisation fondée sur les ressources nationales. Les analyses faites au niveau des entreprises montrent qu'il importe de déterminer systématiquement les besoins en matière d'aménagement et d'arrêter des programmes d'adaptation structurelle. Les études



sur les politiques dans le domaine des finances publiques et des prix font apparaître la nécessité de politiques industrielles plus précises qui permettraient de mieux orienter et appuyer la restructuration de l'industrie. Dans nombre de cas, le redéploiement vers l'Afrique d'importantes capacités industrielles nouvelles a été repoussé ou annulé; dans le même temps, les pays africains recherchent de plus en plus des ressources d'origine étrangère pour améliorer la technologie et la gestion des installations existantes.

34. Les gouvernements des pays africains s'efforcent en outre de favoriser la coopération sous-régionale en vue d'atténuer, partiellement au moins, des contraintes telles que le faible revenu par habitant, l'étroitesse du marché intérieur, la rareté de ressources nationales pouvant être consacrées aux investissements productifs, le chevauchement des investissements et le caractère peu diversifié des structures de production. Au nombre des groupements sous-régionaux pour l'Afrique figurent notamment l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Preferential Trade Area for Eastern and Southern African States (PTA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Malgré le succès limité des efforts de coopération et d'intégration industrielles déployés dans le passé, on enregistre depuis quelque temps une tendance à un renouveau et à une intensification de la coopération sous-régionale en vue de mettre les ressources en commun et de coordonner les politiques de redéploiement. Une étude en cours à l'intention de la SADCC examine les possibilités d'accroître la coopération industrielle et les mécanismes à mettre en oeuvre à cet effet. Cette coopération pourrait, semble-t-il, être très profitable à tous les partenaires mais il faudra du temps pour surmonter les pesanteurs structurelles qui l'entravent.

35. En Amérique latine, d'importantes capacités industrielles ont été mises en place au cours des dernières décennies dans le cadre d'un redéploiement orienté pour une large part vers l'approvisionnement des marchés intérieurs. A mesure que l'industrialisation progressait, des contraintes accrues se faisaient jour sur le plan interne. Dans de nombreux pays, on a observé un déficit net des opérations en devises dans le secteur industriel, les sorties de devises entraînées par l'importation de matières premières et de biens intermédiaires étant supérieures aux réserves accumulées grâce à la fabrication de produits finals destinés à remplacer les importations. Dans maints pays du continent, on a relevé une tendance à la "désindustrialisation" : fléchissement des taux de croissance industrielle, recul ou stagnation de la part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB), déficit croissant du commerce extérieur et productivité en baisse. Cette tendance a été aggravée par la crise mondiale et, dans certains pays, par l'application brusque de politique radicale de "déréglementation" face à une intensification brutale de la concurrence internationale. Le modèle antérieur de redéploiement et la manière, dans l'ensemble peu sélective, dont celui-ci s'effectuait, à l'aide d'emprunts substantiels contractés à l'étranger, souvent à l'initiative de sociétés étrangères, prêtent désormais à la critique. Du côté de l'offre, les taux d'intérêt élevés pratiqués dans le monde entier ne permettaient pas le financement des importations indispensables au processus de restructuration interne. Du côté de la demande, la crise mondiale et les tendances néoprotectionnistes des pays développés qui l'accompagnaient limitaient les débouchés pour les exportations d'articles manufacturés non traditionnels en provenance des pays latino-américains. Il n'était donc plus possible de

poursuivre les politiques ambitieuses de substitution des importations ni de réorienter rapidement la croissance économique des pays du continent. En conséquence, le déficit du commerce extérieur de ces pays s'est accru et il leur fallait emprunter davantage à l'étranger, alors même que leur capacité à assurer le service de la dette et, partant, à obtenir des crédits extérieurs s'affaiblissait.

36. Dans la conjoncture actuelle, marquée par un ralentissement de l'activité économique dans le monde entier, alors que l'on ne perçoit que l'amorce d'une reprise dans certains pays de l'OCDE, de nombreux pays latino-américains se trouvent confrontés, au cours de la présente décennie, à l'énorme tâche de "réindustrialisation". Dans quelques-uns des pays d'Amérique latine actuellement à l'étude, surtout l'Argentine, le Costa Rica, le Mexique et le Pérou, on est en train de lancer des programmes de restructuration industrielle portant sur les procédés de production, les produits et les formes d'organisation. Cette restructuration vise à créer méthodiquement des bases solides pour la poursuite de l'industrialisation et consiste, de manière plus ou moins marquée suivant les pays, à :

- Déterminer et mettre effectivement à profit le potentiel offert par la demande intérieure, en vue de stimuler la production destinée aux marchés nationaux, notamment celle de biens de consommation durables et de produits intermédiaires;
- Rationaliser méthodiquement la production dans des sous-secteurs industriels clefs (textiles, automobile, certains biens d'équipement, etc.) pour augmenter l'efficacité et la compétitivité;
- Assurer, sur le plan national, une meilleure intégration de la production industrielle en vue de tirer parti des effets d'entraînement possibles;
- Intensifier le commerce intrarégional et les échanges avec d'autres régions en développement.

37. A cette fin, les pays latino-américains élaborent des politiques industrielles à caractère général ou spécifique qui semblent les éléments suivants : substitution sélective des importations, réglementation de la "teneur locale", programmes de restructuration par sous-secteurs, accords concernant la compensation du redéploiement, promotion du commerce intrarégional, programmes sélectifs d'innovation technologique au niveau des sous-secteurs, et nouvelles méthodes pour relancer l'industrie des biens d'équipement. Les mesures prises pour susciter le redéploiement sont de plus en plus dictées par des considérations d'ordre national, au détriment des facteurs extérieurs. Dans sa décision 86, adoptée en mars 1981, le Conseil du Système économique latino-américain (SELA) s'inspire de ces principes car il estime que le redéploiement industriel devrait avoir pour principal objet de remédier aux distorsions structurelles de l'économie des pays en développement au moyen de nouveaux investissements s'inscrivant dans des stratégies nationales de développement et une politique d'intégration régionale, sans être conditionné par les aménagements opérés par les pays développés. Par ailleurs, on se rend de mieux en mieux compte de l'interdépendance entre les sous-secteurs et les pays ainsi que de la nécessité d'une analyse et d'un examen plus poussés portant aussi bien sur l'évolution globale des technologies et de la production que sur les politiques d'aménagement appliquées dans les pays industrialisés. De ce fait, les pouvoirs publics devront prendre une part toujours plus active à l'analyse des événements internationaux et aux négociations internationales.

#### IV. CONCLUSIONS

38. Un aperçu général des tendances de la restructuration et du redéploiement montre que, dans les pays développés comme dans les pays en développement, la nécessité d'un aménagement structurel de l'industrie nationale est devenue plus pressante au fil des ans et que les responsables en sont de plus en plus conscients. Toutefois, cet aménagement est freiné et entravé par, notamment, le faible niveau de croissance économique dans le monde entier, des pesanteurs structurelles et des considérations d'ordre social dans les pays développés, et enfin par une répartition défectueuse des ressources et d'autres contraintes dans les pays en développement.

39. Les aléas de la conjoncture, la nature des échanges commerciaux et les politiques industrielles adoptées par les autorités nationales des pays développés, tout comme les écarts qui se sont creusés dans les pays en développement entre les structures industrielles en place et l'optimum souhaitable ainsi qu'entre les disponibilités et les besoins de ressources, sont un obstacle de taille au développement du tiers monde. La récession mondiale et l'évolution du contexte politique international aggravent encore les pressions qui se sont accumulées jusqu'ici en faveur d'un aménagement. La diminution des recettes d'exportation de technologies et d'équipements nouveaux dont on a besoin pour améliorer les procédés de production bloque les importations. Le regain du protectionnisme dans les pays développés entrave aussi bien le développement industriel à forte intensité de travail, orienté vers l'exportation, que les efforts déployés pour adapter les structures de la production industrielle dans certains pays en développement à des fabrications plus élaborées faisant appel à une main-d'oeuvre moins abondante.

40. Le secteur industriel est actuellement marqué par des aménagements plutôt que par l'expansion de la capacité. Ces ajustements, dont le rythme et la portée sont limités, sont orientés vers des solutions nationales. Aussi, les chances d'une restructuration industrielle mondiale et d'un redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement se contracteront-elles, très sensiblement par rapport aux décennies précédentes ainsi qu'aux espérances et aux appels formulés par la communauté internationale dans diverses instances.

41. Dans ces conditions, il semblerait essentiel :

D'appuyer les efforts faits au niveau national dans les pays en développement pour évaluer les besoins en matière de restructuration de l'industrie et mener à bien cette restructuration;

De suivre les politiques et les tendances en matière d'aménagement dans les pays développés;

De définir des méthodes concertées de restructuration et de redéploiement sur les plans international et régional pour assurer le minimum de compatibilité indispensable entre les politiques menées au niveau national;

D'identifier de nouvelles modalités de coopération internationale en matière de restructuration et de redéploiement, qui tiennent compte de la nécessité d'améliorer la technologie et de moderniser l'industrie dans les pays en développement ainsi que de la nécessité, pour ces pays, d'avoir accès aux marchés des pays développés pour écouler leurs articles manufacturés afin de pouvoir payer les technologies importées;

D'arrêter une série de programmes de coopération Sud-Sud, source possible d'avantages mutuels et d'entraide au cours de la période nouvelle d'"industrialisation par l'aménagement".

42. Le programme d'études et de recherches de l'ONUDI sur la restructuration et le redéploiement industriels pourrait, concurremment avec le Système de consultations, contribuer à atteindre les objectifs ci-dessus.

#### V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

43. Le Conseil du développement industriel est invité à examiner les conclusions et suggestions figurant dans le présent rapport. Il voudra peut-être, en particulier, conseiller le secrétariat et lui donner des directives en ce qui concerne le champ d'application, la méthode d'approche et les arrangements retenus par l'ONUDI pour son programme de restructuration et de redéploiement industriels.

-----

